



Conditions d'obtention de trimestres CIPAV

Par Artifex44

Bonjour,

j'ai une carrière multi-régimes avec une partie en Agirc Arrco puis une partie en (TI) travailleur indépendant .

Sur la partie en TI je dépends de la CIPAV de façon ininterrompue et je ne comprends pas pourquoi j'ai parfois 1 trimestre sur mon relevé et parfois 3 ou 4 (alors que je n'ai fait aucun prélèvement...) Ca concerne au total 7 années (entre 2008 et 2014) donc ce n'est pas anodin.

Je suis en recherche d'un expert sur ce sujet... Est-ce que la réglementation aurait pu changer sur ces années ?

Quelle était donc la condition pour obtenir des trimestres CIPAV svp...

Merci de votre aide ou orientations, bien cordialement